



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le 16 juillet 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19

#### Point de situation en Guadeloupe

**Poursuite d'une augmentation du nombre de nouveaux cas à ce jour. Il est encore temps d'inverser la tendance en se mobilisant.**

Depuis le 13 juillet, date du dernier point de situation sur la crise sanitaire, où étaient dénombrés 159 cas de Covid 19, pour un taux de positivité à 3,1 %, les données ont été consolidées pour la semaine 27 (du lundi 5 au dimanche 11 juillet) avec un total de cas porté à 160 et un taux de positivité stable (3,1%). Le taux d'incidence de l'épidémie en Guadeloupe va bientôt dépasser le seuil d'alerte de 50 cas pour 100 000 habitants.

En semaine 28 et jusqu'à ce jour, est déjà constatée une augmentation du nombre de nouveaux cas avec 144 tests positifs alors que étaient décomptés 106 cas à pareille heure la semaine dernière, un taux de positivité à 3,9%, avec environ 409 demandes de tests en plus à ce stade, comparé à la semaine 27. Une augmentation plus accentuée risque d'être attendue en fin de semaine 28.

De nouveau, 5 variants d'intérêt ont été identifiés par ces résultats positifs. 10 clusters sont en cours de suivi dont 6 en cours d'investigations ; certains sont survenus dans des établissements hospitaliers.

La reprise de l'épidémie en Guadeloupe, qui aura un fort impact sur notre système de santé, dépendra en grande partie de nos comportements dans les jours et les semaines à venir. Il est encore temps de freiner la circulation du virus en renforçant notre vigilance collective, en respectant les gestes barrières et en se faisant vacciner.

Depuis ces 3 derniers jours (12-13-15 juillet) dans les 3 centres qui vaccinent le plus en Guadeloupe, la part des primo-vaccinations a augmenté de 122 % dans les 3 principaux en comparaison des primo-vaccinations réalisées les 5-6-8 juillet ; passant pour les 3 centres de 998 à 2216. Notre taux de couverture vaccinale par les 1ères injections chez les plus de 18 ans est à ce jour de 24,77 %, et de 3,65 % chez les adolescents.

Pendant ces vacances, les centres de vaccination et les centres de dépistage restent ouverts et vous accueillent avec ou sans rendez-vous y compris, pour certains, les week-ends et jours fériés. Les listes des centres et des dispositifs de dépistage sont disponibles sur les sites de l'ARS et de la préfecture ainsi que dans les cabinets de vos professionnels de santé.

Pendant ces vacances, vos professionnels de santé, médecins, pharmaciens continuent également à vacciner.

Compte tenu de nos interactions avec la Martinique où l'épidémie redémarre fortement, **l'évolution de l'épidémie en Guadeloupe fait l'objet d'un suivi accru par les services de l'État**. La préfecture et les forces de l'ordre sont particulièrement mobilisées pour prévenir et disperser les rassemblements festifs de masse fortement propices à la circulation du virus.

Les passagers non vaccinés (ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet) en provenance de la Martinique par voie aérienne ou maritime devront justifier à leur arrivée d'un motif impérieux et, soit un test PCR de moins de 72h ou un test antigénique de moins de 48h. Les contrôles des tests commenceront samedi 17 juillet sur les passagers des vols en provenance de la Martinique et dimanche 18 juillet pour ceux qui empruntent les liaisons maritimes.

## **Mise en place d'un pass sanitaire pour les lieux de loisirs et de culture**

L'obligation pour le public de justifier de la validité d'un « pass sanitaire » sera étendue partout en France le mercredi 21 juillet à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes. Seront notamment concernés les parcs à thèmes, les zoos, les établissements sportifs clos et couverts, les bowlings et salles de jeux, les cinémas et théâtres, les musées et monuments. Le pass sanitaire sera contrôlé par l'établissement au moyen de l'application « TousAntiCovid Verif » et conditionnera l'accès à celui-ci.

L'obligation du pass sanitaire s'appliquera dans un premier temps au seul public de 18 ans et plus accueilli dans ces établissements. L'obligation du pass sanitaire est repoussée à la fin de l'été pour les jeunes de 12 à 17 ans et les salariés des lieux et établissements recevant du public concernés, le temps pour eux de se faire vacciner en entreprenant d'ici au 1<sup>er</sup> août de recevoir une première dose du vaccin.

Pour rappel, le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire. 3 types de preuves sont acceptées :

- la vaccination (disposer d'un schéma vaccinal complet) ;
- un test négatif de moins de 48h, RT-PCR ou antigénique ;
- un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Les autotests ne sont pas recevables. Le détail des preuves acceptées est disponible sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

**Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel !**